BULLETIN MUNICIPAL N°20 – Octobre 2018

Mairie de Sainte-Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte-Thorette
Tél :0248573445
mairie.ste-thorette@wanadoo.fr
www.saintethorette.fr

Sommaire

EDITO : services publics : hôpital de VIERZON… PAGE 1

COMMUNICATION
- CR des conseils municipaux des 03/07 et 04/08 PAGE 2
- Recensement 4ème trimestre 2018 PAGE 3
- Rentrée scolaire du RPI PAGE 3
- Prélèvement des impôts à la source PAGE 3
- Perte d'autonomie des personnes âgées PAGE 4
- Elections européennes PAGE 4
- Numérique : la fibre PAGE 4
- Le répertoire électoral unique PAGE 4
- Travaux sur le réseau d'eau PAGE 4
- LA MARPA : résidence pour séniors PAGE 5

AVIS A LA POPULATION
- Sécheresse : état de catastrophe naturelle PAGE 5
- Coupe de bois dans la commune PAGE 5
- Pensons aux autres PAGE 5
- Halloween PAGE 5
- La médiathèque PAGE 6
- Les jardins partagés PAGE 7
- Nouveaux employés à la commune PAGE 7

PENDANT CE TEMPS-LÀ À SAINTE-THORETTE
- Stage GRAFF PAGE 7
- Brocante de la St-Vincent PAGE 7
- Marché d'automne PAGE 7
- Le Cher Propre PAGE 8
- Départ de Manuel FARIA PAGE 8
- Jeux d'été en Berry et VAC S'Y PAGE 8
- L'atelier « les petites mains » PAGE 8

QUIZZ PAGE 8

CALENDRIER PAGE 8

Rédacteur en chef Laurent GUILLAUD, rédactrice adjointe Céline PINAULT

Edito : le mot du Maire



Les services publics sont-ils une charge ou une nécessité ? Si l'on en croit les gouvernements qui se sont succédés et surtout les dirigeants européens, ils sont une charge que les états doivent diminuer voire supprimer. Je m'inscris en faux.

Les services publics sont nécessaires car ils sont garants de la justice sociale, j'en veux pour preuve que ceux qui veulent tant les réduire ou les supprimer sont très souvent ceux qui peuvent s'en passer parce que leur situation le leur permet. Il y a bien sûr aussi ceux qui les souhaitent pour eux mais trouvent que « LES AUTRES » en abusent. Alors prenons les choses dans l'ordre. Quels sont les Tauriciennes et Tauriciens qui, lors de la restructuration de la Poste étaient contents de recevoir leur courrier en retard…le journal du lundi reçu le mardi, c'est de la nouvelle fraîche ? Quels sont les Tauriciennes et Tauriciens qui seront contents très bientôt de devoir se rendre à Vierzon pour résoudre tout problème lié à leur imposition au lieu de le faire à Mehun ? Quels sont les Tauriciennes et Tauriciens qui approuveront, car cela viendra certainement un jour, qu'une classe soit supprimée sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ? Vous vous demandez où je veux en venir.

Je veux simplement vous faire toucher du doigt que votre bien-être dépend des services publics : la mobilité (les routes et les transports), l'éducation (les écoles, les collèges, les lycées, les universités), la sécurité (la police, l'armée et la gendarmerie), la santé (les hôpitaux, les médecins) sont des services qui ne peuvent pas être contestés et que nous devons sauvegarder. Aujourd'hui, je veux attirer votre attention sur la situation de l'hôpital de VIERZON. La maternité n'est pas fermée mais elle est menacée. L'intersyndicale de l'hôpital lutte depuis un an contre cette menace. En juin, j'étais à VIERZON avec les quelques 500 personnes qui se sont réunies pour soutenir l'action ! En juillet, nous avons voté une motion de soutien en conseil municipal. Le 20 septembre, Noëlle VIGOUREUX et moi-même avons participé à une réunion d'information et d'échange à VIERZON. De nombreux maires, élus, représentants d'association étaient présents auprès des personnels et des médecins. Je me suis rendu compte à cette occasion que je n'avais pas fait grand chose pour sauver ce qui est essentiel : LA SANTE. Si la maternité ferme, la chirurgie sera en danger, si la chirurgie disparaît, l'hôpital sera moribond. Tous ceux qui vont à VIERZON pour les urgences ou autre chose devront aller sur BOURGES où il y a déjà engorgement. La mobilisation est nécessaire et qui peut se mobiliser sinon le peuple.

Edito : le mot du maire (suite)

Le peuple, c'est vous, c'est moi, c'est nous tous. Le vendredi 28 septembre, les élus ont proposé la nuit bleu-blanc-rouge à partir de 20h, ceux qui le souhaitent iront avec leur écharpe soutenir l'intersyndicale…J'y serai et je veux bien ne pas y aller tout seul ! Le 2 octobre, nous irons soutenir l'action à l'occasion des rencontres prévues. Enfin, une rencontre avec l'Agence Régionale de santé qui, contrairement à ce que l'on pense souvent, n'est pas l'organisme qui nous protège mais celui qui propose des réorganisations parfois catastrophiques, sera provoquée afin de faire entendre la voix de ceux qui, sur le terrain, défendent vraiment l'action sanitaire. Encore une fois, les moyens existent. Il faut qu'ils soient au service de l'être humain et de notre environnement.

Mr Le Maire

Communication

Extraits des comptes rendus des conseils municipaux du 03/07/18 et du 04/08/18 *(Céline)*

1/ médiathèque : choix de l'entreprise pour la signalétique

L'entreprise SIGNETIS a été retenue pour un montant de 8099.10 € HT pour le lot 12 « enseignes et signalétique ».

2/ Motion pour la pérennité du Centre Hospitalier de Vierzon

Le conseil municipal à l'unanimité :

Apporte son soutien aux médecins de la Commission Médicale de l'Etablissement, aux agents hospitaliers et à leurs organisations syndicales CGT, FO, CFDT et Sud-santé, ainsi qu'à la population en droit d'avoir un service public hospitalier de qualité.

Exige de l'Etat via l'Agence Régionale de Santé qu'il :

Maintienne tous les services notamment ceux de maternité, chirurgie et pédiatrie

Finance la modernisation du bloc opératoire

Reprenne la dette structurelle de l'établissement due à la tarification à l'activité T2A et aux investissements antérieurs supportés par l'établissement

Revienne sur sa politique de suppression de postes d'agents hospitaliers au sein de l'établissement.

3/ CDC Cœur de Berry : demande de retrait de Mehun sur Yèvre Foëcy et Allouis

Compte tenu de sa proximité territoriale avec l'agglomération berruyère et convaincu que l'adhésion à la communauté Bourges Plus est plus favorable au développement de son territoire et à ses habitants, la commune de Mehun Sur Yèvre a manifesté la volonté de se retirer de la CDC Cœur de Berry et d'adhérer à celle de Bourges Plus.

La commune de Foëcy elle, a demandé à adhérer à la communauté de communes de Vierzon Sologne Berry.

La commune d'Allouis souhaitait maintenir son adhésion à la communauté Cœur de Berry et se trouve contrainte et forcée au titre de la continuité territoriale de rejoindre l'une des communautés de Communes dont elle est limitrophe elle rejoint donc la communauté de Communes des Terres du Haut Berry.

Le conseil municipal accepte les retraits des 3 communes.

4/ SIRS de Lury sur Arnon : modification des statuts

Suite au transfert de la compétence des transports scolaires du conseil départemental vers la Région, il est nécessaire de modifier les statuts notamment le nombre de délégués titulaires.

Il a été décidé qu'il n'y aurait plus qu'un délégué titulaire et un suppléant par commune.

Le conseil autorise la modification des statuts.

5/ SICALA : développement touristique « NOTRe CHER VALLEE »

Un projet de développement touristique via la loi NOTRe associant GEMAPI et tourisme pourrait être mis en œuvre.

C'est pourquoi, commune par commune, un inventaire de tous les points d'intérêts présents sur leur territoire a été effectué, lesquels sont potentiellement des leviers de développement touristique, dès lors qu'ils constitueront des points d'étapes d'un itinéraire à découvrir.

Le conseil municipal acte le principe du lancement du projet touristique NOTRe CHER VALLEE

Valide l'inventaire des points d'intérêts de la commune de SAINTE-THORETTE

Charge M. le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires.

6/ Giratoire RD23/RD27 : entretien

Le passage d'éléments pour les éoliennes va entrainer des dégradations sur le giratoire, un état des lieux avant et après passage va être demandé.

De plus il a été constaté que l'entretien fait par les autres communes est très succinct, et SAINTE-THORETTE se retrouve tous les 2 ans à faire de gros travaux d'entretien.

Une convention a été faite entre le conseil départemental et la commune de Preuilly en 2005, alors que depuis des années une alternance entre Limeux, Preuilly et Sainte-Thorette existe.

Une convention entre les 3 communes existerait mais n'a jamais été signée.

Par conséquent monsieur le Maire demande à la commune de Preuilly de s'en tenir à la convention initiale et d'effectuer l'entretien du giratoire. Le conseil municipal l'autorise à traiter ce dossier.

7/ Point lumineux rte de st Florent – remplacement extincteur église

Un point lumineux rte de st Florent doit être remplacé : coût pour la commune après participation du SDE : 371.08 €

Remplacement d'un extincteur église par un appareil à eau pulvérisée pour un montant de 204 € HT.

Extraits des comptes rendus des conseils municipaux du 03/07/18 et du 04/08/18 (suite) *(Céline)*

8/ Informatique – devis SEGILOG

A compter du 1er janvier 2020 toutes les factures devront être envoyées sur le site de Chorus Portail Pro : dématérialisation.
Il est nécessaire que le logiciel de la mairie SEGILOG y soit connecté pour un montant de 250 € HT et 75 € HT pour échanges sécurisés.
Le conseil autorise le Maire à signer le devis.

9/ EDF Puissance souscrite éclairage public

Des contrôles ENEDIS sur nos installations ont identifié les sites où la puissance souscrite est inférieure à la puissance appelée, EDF va donc réaliser des augmentations nécessaires ce qui va entraîner une hausse de l'abonnement.
Devant cet état de fait, M. le Maire souhaite faire un courrier pour exprimer son mécontentement et se rapprocher du SDE pour confirmation de la puissance et pour qu'une étude soit menée concernant l'extinction des lumières durant une partie de la nuit.

10/ Personnel Communal

Un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 13/35ème est créé à compter du 01/10/18 pour occuper les fonctions d'agent d'accueil.
Un poste d'adjoint territorial du Patrimoine à temps non complet à raison de 15/35ème est créé à compter du 01/10/18 pour occuper les fonctions de bibliothécaire.
(Poste pourvu actuellement)

Un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 31/35ème au 01/10/18 fonction d'agent d'entretien
Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 4/35ème créé à compter du 01/10/18 pour les fonctions d'agent d'animation des activités périscolaires.
(Poste pourvu actuellement)

Monsieur le Maire rappelle que monsieur DOIREAU avait été embauché au 1er mars 2016 en contrat aidé CAE-CUI, il a été reconnu travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
Il rappelle également le départ de deux agents (1 mutation 1 départ en retraite).
Aussi il propose d'utiliser un contrat à durée déterminée (travailleur handicapé) à temps complet du 1er septembre au 30 août 2019.
Le conseil vote 8 voix pour 2 contre et 1 abstention.
(Poste pourvu actuellement)

11/ Médiathèque – matériel informatique

La commune s'est engagée dans la création d'une médiathèque.
Le fonctionnement nécessite l'informatisation du lieu, une liste de matériels a été définie avec la médiathèque du Cher.
L'entreprise Médiaself a été retenue pour un montant de 6029.17 € HT
Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la DRAC.

1/ Médiathèque lot électricité

Le conseil autorise M. le maire à signer l'avenant au marché avec l'entreprise SDEE pour un montant de 1539.99 € HT.

Rappel : les comptes rendus complets des Conseils municipaux sont affichés en mairie.

Recensement 4ème trimestre 2018 *(Céline)*



si vous êtes nés en 2002 que vous avez 16 ans en Octobre Novembre et Décembre merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser.
Déploiement du nouveau site « majdc.fr », *l'inscription sur le site « majdc.fr » devenant obligatoire à partir du 1er octobre.*

Impôts : prélèvement à la source *(Céline)*

La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est officiellement confirmée au 1er janvier 2019. C'est ce qu'a indiqué le Premier ministre le 4 septembre 2018.



Rentrée scolaire du RPI *(Laurent)*



Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Preuilly/Ste-Thorette compte cette année 82 élèves répartis comme suit :

- La classe de PS/MS/GS à Ste-Thorette avec Mme CHANEZ : 7 PS, 11 MS et 8 GS
- La classe de CP à Ste-Thorette avec Mme ZAREMBA : 16 CP
- La classe de CE1/CE2 à Preuilly avec Mme ROUZEAU : 10 CE1 et 8 CE2
- La classe de CM1/CM2 à Preuilly avec Mme DEVOL et Mr LITAUDON : 10 CM1 et 12 CM2

L'équipe éducative est renforcée par une ATSEM, Mme PERRARD Francine, par trois aides du SIAGE (syndicat de gestion de l'école) : Mme BONNICHON Bernadette, Mme MERCIER Leslie, Mme GROSBOIS Anne-Sophie ; et par une accompagnatrice au transport scolaire, Mme GUT Maryline.
Cette année encore, le rythme scolaire s'appuie sur une semaine à 4,5 jours, les enfants ayant classe le mercredi matin. Des activités complémentaires (NAP, pour nouvelles activités périscolaires) complètent l'emploi du temps des enfants : les lundi, mardi et jeudi à Ste-Thorette, les lundi et jeudi à Preuilly. Pour tout renseignement administratif, vous pouvez contacter Mme BLANCHANDIN au SIAGE au 02 48 51 13 57.

Perte d'autonomie des personnes âgées *(Céline)*



Quelles aides et quelles solutions ? Vie à domicile des personnes âgées, hébergement collectif, informations générales sur la perte d'autonomie... Dans le cadre d'une campagne d'information sur les aides et les solutions pour faire face à une situation de perte d'autonomie liée à l'âge, retrouvez sur internet le portail pour-les-personnes-agees.gouv.fr avec toutes les informations pratiques sur le sujet.

Mise en place du répertoire électoral unique *(Céline)*

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

Les principales évolutions introduites par la réforme

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : actuellement, passé cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante. De façon à permettre l'instruction d'éventuels recours sur cette décision, il subsiste une date limite d'inscription pour chaque scrutin, fixée dans le cas général au 6e vendredi précédant le scrutin. La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment : elle permet aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrit sur la liste électorale de la commune ; pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

*Modalités d'inscription sur les listes électorales, commission de contrôle, carte électorale, plusieurs changements importants entreront en vigueur le **1er janvier 2019**.*

Le Règlement Général sur la Protection des Données renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Il s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français.

Le RGPD est entré en application le 25 mai 2018. Les professionnels du numérique concernés par le traitement des données sont donc désormais tenus de se mettre en conformité avec les prescriptions du Règlement.

Qu'est-ce qui relève des données personnelles ?

L'identification directe (nom, prénom etc.), l'identification indirecte (identifiant, numéro etc.). Le RGPD s'adresse à toute structure privée ou publique effectuant de la collecte et/ou du traitement de données. Le règlement s'applique à tous les organismes établis sur le territoire de l'Union Européenne, mais aussi tout organisme implanté hors de l'UE mais dont l'activité cible directement des résidents européens.

Elections européennes *(Céline)*

le scrutin aura lieu le 26 mai 2019



La fibre : où en est-on ? *(Noëlle)*

Interrogé dernièrement, le directeur de Berry Numérique précise qu'il est en phase de réception de l'infrastructure avec l'entreprise qui a réalisé les travaux.

La mise à disposition est prévue début octobre, puis débute une période règlementaire de trois mois de "gel" commercial.

L'ouverture commerciale serait pour fin décembre, voire début janvier 2019.



Réseau d'eau : travaux RD43 *(Noëlle)*

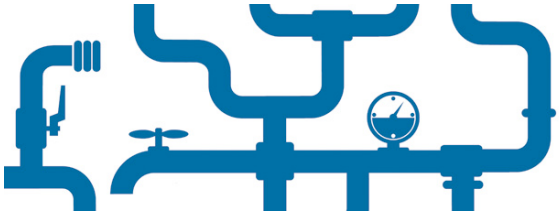
Le 20 août, les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable ont commencé.

Ces travaux font partie du programme d'amélioration du réseau, cette section ayant connu de nombreuses fuites. Celles-ci se retrouvent obligatoirement sur les factures des usagers, alors faisons en sorte qu'elles ne se reproduisent plus. Les travaux sont subventionnés à 80% par l'Agence de l'eau.

Mais d'autres fuites ailleurs existent et il faudra les faire disparaître aussi: le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) a élaboré un programme de renouvellement sur plusieurs années.

Il faut savoir que ces fuites font baisser le taux de rendement du réseau d'eau: de 80% ' taux contractualisé dans le contrat d'affermage de VEOLIA) il a chuté à 68% et de ce taux dépend le montant des subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour les travaux: aïe, le serpent se mord la queue !

Grâce aux travaux entrepris ce taux atteindra à nouveau 80% .



La MARPA : résidence adaptée aux besoins des séniors… (Noëlle)

La MARPA du Val d'Arnon est une résidence adaptée aux besoins des séniors en milieu rural. Elle est située dans la communauté de communes Cœur de Berry sur le territoire de Lury sur Arnon.
Avec ses 23 appartements de 32 à 46 m², elle accueille 24 résidents souhaitant bénéficier d'un cadre de vie agréable et sécurisé dans une atmosphère conviviale et familiale.
Qu'elle soit seule ou accompagnée, chaque personne pourra aménager son espace locatif et privatif avec ses propres meubles et même venir accompagnée de son animal de compagnie.
Un hébergement temporaire y est aussi proposé dans des appartements meublés pour des séjours de convalescence, de découverte ou même pour rompre l'isolement hivernal. Nos résidents bénéficient à la fois d'un accès extérieur verdoyant et intérieur sur des parties communes offrant un cadre de vie chaleureux.

Par sa présence 7j/7, l'équipe de la MARPA est là pour vous sécuriser et vous proposer de nombreux services facultatifs (restauration, lingerie) et des animations pour rompre l'ennui. La MARPA est une résidence pleine de vie gérée par une association loi 1901 à but non lucratif, ce qui lui permet de proposer un tarif attractif.
Pour tous enseignements,
son responsable, Nicolas Bresse, est là pour vous.

Rue du Val d'Arnon
18120 LURY/ARNON
Tél. : 09.72.99.46.20
Fax : 02.48.53.09.94
Mail : marpaduvaldarnon@orange.fr

Avis à la population

Coupe de bois *(Alain)*

En 2018-2019, nous proposons quelques coupes de bois dans notre forêt. Il s'agit de faire des layons entre des parcelles, abattre et exploiter essentiellement des charmes (bois très calorigène). La quantité étant faible (environ 50 stères), nous avons décidé de faire 5 lots et de les attribuer aux premiers inscrits en mairie à partir de la distribution de ce bulletin….Réagissez vite !



Etat de catastrophe naturelle : sécheresse *(Noëlle)*



Depuis le 15 mai, pas une goutte de pluie et peut-être pas avant quelque temps. Les conséquences sont visibles sur la terre et dans les bâtiments. La reconnaissance de catastrophe naturelle a été refusée pour 2015 à STE THORETTE et pour beaucoup de communes du Cher pour 2017. Si vous avez des fissures dues à la sécheresse de cet été 2018, la première étape consiste à prendre des photos et faire votre déclaration auprès de votre assurance. Deuxième étape, venir en informer la mairie sans tarder qui se chargera de faire la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès des services de l'état. Si la commune est retenue pour l'état de sécheresse, alors là votre assurance consentira à vous verser une indemnité pour des travaux de réfection. Il faut un an aux services de l'Etat pour prendre l'arrêté de reconnaissance.

Pensons aux autres *(Noëlle)*

Les routes sont faites pour les véhicules et les trottoirs pour les piétons, mais quand la largeur de ceux-ci se trouvent réduite par des arbustes envahissants, il est difficile de les emprunter et les piétons sont contraints de se rabattre sur la chaussée: dangereux!!!! Surtout pour les enfants qui ont repris le chemin de l'école.
Alors, n'hésitons pas et ramenons les branches à la limite intérieure des terrains.
Merci pour eux.

Halloween *(Laurent)*



Pour sa deuxième édition, nous espérons la même ferveur que l'année passée, tant par la participation des enfants que par l'accueil des habitants de la commune. Nous donnons rendez-vous à tous nos petits monstres le mercredi 31 octobre à la médiathèque :

- à partir de 15h, atelier Halloween. Plein de surprises vous attendent !
- à partir de 17h, goûter et atelier maquillage.
- à partir de 18h, départ des parcours pour la « chasse aux bonbons »…

…venez nombreux !

La médiathèque *(Alain)*



Cour extérieure



Salle de lecture « adulte »

Les travaux se terminent et l'heure de vérité va sonner. L'investissement est-il justifié ? Au-delà de ceux qui toujours critiquent et que l'on ne voit dans aucune action locale, il y a tous les autres :

- Ceux qui doutent et ils en ont le droit
- Ceux qui adhèrent mais émettent des réserves
- Ceux qui, enthousiastes, réfléchissent à tout ce qui peut être réalisé grâce à cette structure :

→ Accès à la culture, accès au savoir, enrichissement de tous et par la-même accès à la liberté

→ Animations pour les jeunes, les moins jeunes et les plus âgés, voire les très âgés. Action intergénérationnelle gage de respect réciproque et d'union sociale.

→ Retour aux sources de notre campagne : même si beaucoup d'entre nous ont un jardin, les jardins partagés permettront échange de savoir et entraide.



Salle pour tous

Cet équipement doit nous permettre d'enrichir notre vie sociale. C'est l'affaire de tous. Je compte sur vous.
Nous avons pensé que les Tauriciens et les habitants des villages proches méritaient de découvrir en primeur ce lieu dans lequel nous mettons temps d'espoir.
Le jeudi 20 septembre, un état des lieux avant ouverture a été fait. Les travaux, hormis quelques aménagements extérieurs, ont été terminés en date du 24 septembre et le mobilier installé le 26 septembre (quelques éléments étant livrés un peu plus tard). A partir du 1er octobre, le personnel de la médiathèque du Cher (MDC) viendra aider Mme DELABARRE et les bénévoles à installer quelques 3000 ouvrages qui seront à votre disposition.

Le 13 octobre à partir de 16h, une animation conduira tous ceux qui voudront participer (et je souhaite que nous soyons nombreux) de l'ancienne bibliothèque à la nouvelle médiathèque. Retenez la date, vous recevrez très bientôt des informations plus précises. Ce n'est pas l'inauguration officielle mais je veux que nos concitoyens soient les premiers à investir les lieux. Celle-ci aura lieu le 16 novembre à 15h et vous serez bien sûr invités. Je croise les doigt, je prie le ciel mais surtout je fais appel à votre participation car c'est vous qui en ferez un échec ou une réussite.

L'inscription est gratuite



Tisanerie et sanitaires

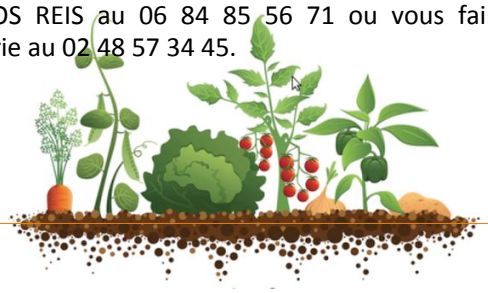
Horaires d'ouverture		
jour	matin	après-midi
lundi		
mardi		15h-17h30 (*)
mercredi		14h-18h
jeudi	10h-12h	16h30-18h30
vendredi		15h30-18h
samedi	10h-12h	
dimanche	10h-12h (**)	

(*) une fois par quinzaine / (**) 1er dimanche du mois

Avis à la population (suite)

Jardins partagés *(Alain)*

La médiathèque ouvrira bientôt ses portes : le 13 octobre, si tout va bien. Vous serez officiellement invités à une journée PORTES-OUVERTES pour les Tauriciens et les habitants des villages voisins. En même temps, nous travaillons sur les jardins partagés, complément naturel de la médiathèque, la culture appelle la culture… Le CAUE nous fera, par l'intermédiaire de son architecte paysagiste, des propositions. Une réunion a déjà eu lieu et des ébauches d'aménagement proposées. A ce jour, rien n'est figé mais je pense que la réussite de ce projet passe par une action pédagogique vers les enfants de Sainte-Thorette, conduite par les aînés mais aussi par un animateur formé aux méthodes éducatives. Toujours le bénévolat, l'intergénérationnel mais aussi l'employé spécialisé chargé d'une mission précise…c'est un gage de pérennité. Si vous êtes intéressé par cette action, vous pouvez prendre contact avec A.DOS REIS au 06 84 85 56 71 ou vous faire connaître au secrétariat de mairie au 02 48 57 34 45.



Nouveaux employés *(Alain)*

Après le départ de Laurent CHANFRAULT et de Manuel FARIA, l'équipe technique municipale est entièrement renouvelée. Stéphane DOIREAU est installé à Sainte-Thorette depuis 7 ans et après un contrat aidé de deux ans et demi, il nous a semblé logique de le titulariser. Loïc LAFON habite Sainte-Thorette depuis sa plus tendre enfance. L'équipe semble complémentaire et nous avons entière confiance dans son expertise et son investissement. Bon courage à eux pour remplir leur mission.

Pendant ce temps-là à Sainte-Thorette

Stage « GRAFF » *(Laurent)*

Pour sa première édition, le stage « GRAFF » a fait carton plein avec 14 jeunes de Sainte-Thorette et Preuilly.
Ce stage, à l'initiative de Nicolas BITAUD (qui malheureusement ne s'occupe plus cette année du RPI dans le cadre des NAPs), a été particulièrement apprécié par nos jeunes qui ont laissé derrière eux une œuvre « monumentale » qui trône désormais sous le préau de l'école de Sainte Thorette.



Brocante de la Saint-Vincent *(Noëlle)*

La brocante 2018, organisée par le comité ST VINCENT, a connu une légère baisse de fréquentation: la chaleur? La lassitude des brocanteurs et/ou des promeneurs? Le mondial de foot?
Cette fréquentation moindre a été constatée sur d'autres manifestations printanières et estivales. Brocanteurs et promeneurs sont partis plus tôt que les autres années. QUE CALOR!
Néanmoins, ceux qui sont venus à STE THORETTE ont passé une excellente journée – ils n'ont pas eu froid, à croire que cette journée annonçait déjà l'été torride et la sécheresse, réchauffement climatique oblige.
Organisateurs de festivités en extérieur, nous n'allons pas nous en plaindre, par contre, jardiniers à petite et grande échelle...A bientôt pour la ST VINCENT le 12 janvier 2019.

Marché d'automne *(Laurent)*



Ce dimanche, pour sa cinquième édition, le marché d'automne de Sainte Thorette a rassemblé encore plus d'exposants (une vingtaine), encore plus de visiteurs et de bonne humeur que les années précédentes.

L'Assotaulo, Association Tauricienne de Loisirs, à l'origine de l'initiative, ainsi que tous les habitants de ce petit village peuvent se réjouir que "la mayonnaise ait pris !". Cette édition a accueilli rémouleur, légumes, volailles, charcuterie dont un fameux boudin noir préparé le matin, plantes carnivores, miel, huiles, confitures, produits du monde, produits de beauté et plusieurs artisanats créatifs...et la maintenant traditionnelle pesée de la brouette de légumes, animée par Mr Le Maire !

Le Cher Propre *(Laurent)*



Une trentaine de personnes se sont retrouvées dès 8h30 devant la salle des fêtes pour organiser les groupes qui allaient nettoyer les bords du Cher toute la matinée sur cinq sites très visités l'été par les amateurs de détente au bord de l'eau, autour de Sainte Thorette. Un canoë a même été mis à l'eau pour charrier les déchets se trouvant sur la rivière. Organisé par l'association de chasse fluviale rivière Le Cher, l'initiative Cher Propre est apparue comme un succès à trois volets : la mobilisation était là avec la participation d'un public jeune, une météo radieuse et les abords de rivière bien moins pollués que les années précédentes. L'initiative locale de multiplier les points de collecte des déchets a porté ses fruits ainsi que, comme il faut l'espérer, une prise de conscience collective. Encore merci à tous les bénévoles et à l'année prochaine, encore plus nombreux !

Pot de départ de Manuel FARIA *(Laurent)*



C'est dans une émotion non cachée que Manuel a tiré sa révérence après 20 ans passés au service de la commune. Après le discours de Mr Le MAIRE qui a rappelé son parcours difficile mais très courageux, Manuel a eu des mots forts pour dire ses remerciements pour les personnes présentes ce jour,
pour les personnes qui l'ont accompagné durant ses années à Sainte-Thorette et particulièrement les Maires qui se sont succédés et qui ont renouvelé leur confiance en son travail. Beaucoup de Tauriciens étaient présents, signe de leur attachement. L'ambiance est devenue plus légère à l'ouverture des cadeaux et lors du pot qui a suivi.

Les jeux d'été en Berry et VAC S'y *(Laurent)*



Cette session 2018 ne restera pas dans les annales avec la participation d'une seule jeune de Sainte Thorette à l'été sportif et zéro au stage au CREPS.
Nous rappelons que les jeux d'été en Berry sont gratuits pour nos jeunes : organisés par le Comité olympique de Bourges et Cher Emploi Animation, ils sont sponsorisés par le CNDS (comité national pour le développement du sport), la Caf, la MSA , le département du Cher, Intersport et la commune.

Atelier « les petites mains » *(Laurent)*



L'atelier « les petites mains » a repris ses séances. RDV chaque semaine à 18h à la salle des fêtes.

Quizz…Le savez-vous ?

Le quizz du mois traite de la médiathèque de Sainte-Thorette… *(Laurent)*

1) Combien d'ouvrages comptera la médiathèque ?
a) 1000 b) 3000 c) 10 000

2) Combien de bénévoles se sont aujourd'hui investis dans sa gestion et son animation?
a) 2
b) 4
c) une dizaine

3) Quel est le partenaire principal de la médiathèque de Sainte-Thorette ?
a) La Mairie de Sainte Thorette
b) La Bibliothèque François Mitterrand
c) La médiathèque du Cher

4) Quel est le nom de la médiathèque ?
a) Le trait d'union b) La MST
c) La Médiathèque George Sand

1) b) Les ouvrages sont prêtés par la médiathèque du Cher 2)c) en plus de Babette DELABARRE, employée de la commune, on compte Joëlle, Geneviève, Maryse, Amandine, Marie-Laure, Viviane, Annie, Sylvie, Nadine, Guylaine… 3)a) Le trait d'union

Calendrier

Samedi 13 octobre:
Portes-ouvertes médiathèque

Du 20/10 au 04/11 :
Vacances de la toussaint

Mercredi 31 octobre :
Halloween

Dimanche 11 novembre:
Cérémonie de l'armistice de la guerre 14-18